

 UPEC UNIVERSITÉ PARIS EST CRÉTEIL VAL DE MARNE <small>Connaissances - Actuels</small>	Dossier de recrutement d'un chargé d'enseignement vacataire (CEV) (décret n°87.889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions du recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur)	Périmètre d'application : « SCC et composantes »
		Domaine : RH
Formulaire		Processus : Recruter le personnel vacataire
		SCC-RH-FE-001-03 2 pages

Composantes dans lesquelles vous intervenez et nombre d'heures prévisionnelles:

- HETD :
- HETD :
- HETD : Année universitaire : /

1^{ère} recrutement en tant que CEV Renouvellement

Fiche de renseignement

Etat civil : Monsieur Madame
Nom d'usage : Prénoms :
Nom de famille :
Lieu de naissance : Nationalité :
Situation familiale : Célibataire Concubin(e) Pacsé(e) Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Veuf (ve)
Date de naissance : Numéro de sécurité sociale : clé : ..
Adresse personnelle :
Téléphone :
Adresse électronique :

Situation professionnelle

Agent du secteur public
Corps/Grade : Fonction :
Nom de l'employeur :
Adresse :

Salarié du secteur privé
Profession :
Nom de l'employeur :
Adresse :

Dirigeant d'entreprise Auto-entrepreneur Intermittent du spectacle
 Profession libérale / Travailleur indépendant / Auteur / Agriculteur / Artisan

Je m'engage à intervenir dans une seule composante de l'UPEC ou à défaut, à signaler mes différentes interventions au moyen de la déclaration de service prévisionnel (SCC-RH-FE-009 – disponible sur Intranet) que je remettrais aux différentes composantes.

Je soussigné (e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus, et je m'engage à signaler toute modification qui interviendrait dans ma situation au cours de l'année universitaire.

Fait le _____ à _____ Signature de l'intéressé(e)
--

Procédure à suivre

- Veuillez retourner le dossier de recrutement à votre composante avant votre prise de fonction, accompagné des pièces suivantes :

- Un curriculum vitae actualisé
- un RIB + demande de domiciliation bancaire (*document joint*)
- une photocopie de votre pièce d'identité recto/verso
- une photocopie de votre carte vitale ou une photocopie de l'attestation de d'assurance maladie
Les photocopies ou scan des documents doivent être lisibles et si possible en couleur.

Pour les ressortissants étrangers hors Espace Économique Européen ou suisse, veuillez transmettre :

- copie du titre de séjour vous autorisant à travailler

- Veuillez joindre avant le début des enseignements, les éléments suivants en fonction de votre situation :
(les revenus annuels perçus à l'UPEC doivent rester inférieurs aux revenus de l'activité principale)

Agent du secteur public (fonctionnaire ou contractuel)	<p>1/ Bulletin de salaire récent (moins de 3 mois)</p> <p>2/ Attestation d'employeur principal à compléter par votre / vos employeur(s) – <i>document joint</i></p> <p><i>Attention : pour les enseignants du supérieur ce document doit être signé par le Président de l'université de rattachement ; pour les enseignants du 2nd degré par le chef d'établissement.</i></p> <p>3/ Autorisation de cumul d'activités (<i>à demander auprès de votre établissement</i>)</p> <p><i>Attention : pour les enseignants du supérieur ce document doit être signé par le Président de l'université de rattachement ; pour les enseignants du second degré par le Recteur d'académie</i></p>
Salarié du secteur privé	<p>1/ Attestation d'employeur principal à compléter par votre / vos employeur(s) – <i>document joint</i></p> <p>2/ Bulletin de salaire (moins de 3 mois)</p>
Dirigeant d'entreprise <i>Les revenus perçus à l'UPEC doivent rester inférieurs aux revenus de l'activité principale</i>	<p>1/ Tout document attestant de votre qualité de dirigeant et comportant les numéros SIRET et APE de votre entreprise (document INSEE) ou relevé Kbis</p> <p>2/ Copie du dernier avis d'imposition à la contribution économique territoriale (anciennement taxe professionnelle) ou tout document attestant des revenus perçus au titre de votre activité indépendante (dernière notification URSSAF portant mention des revenus, dernier avis d'imposition sur les revenus...)</p>
Profession libérale / Travailleur indépendant / Auteur / Agriculteur / Artisan / <i>Les revenus perçus à l'UPEC doivent rester inférieurs aux revenus de l'activité principale</i>	<p>1/ - Attestation d'immatriculation à un registre professionnel (chambre de commerce, des métiers, inscription à un ordre professionnel, attestation URSSAF, INSEE, MSA ...)</p> <p>2/- Avis d'imposition à la contribution économique territoriale ou - Tout document attestant des revenus perçus au titre de votre activité indépendante depuis 3 ans (3 dernières notifications annuelles URSSAF, avis d'imposition sur les revenus...)</p>
Auto-entrepreneur <i>Les revenus perçus à l'UPEC doivent rester inférieurs aux revenus de l'activité principale</i>	<p>1/ Notification d'affiliation au régime auto-entrepreneur : l'appartenance à ce régime devra être justifiée annuellement</p> <p>2/ - Avis d'imposition à la contribution économique territoriale ou - Les 3 dernières attestations fiscales au régime auto-entrepreneur délivrées par l'URSSAF ou tout document permettant de justifier de retirer des moyens d'existence régulier depuis 3 ans</p>
Intermittent du spectacle	<p>1/ Dernier avis d'admission à l'assurance chômage en tant qu'intermittent de spectacle délivré par les ASSEDIC</p> <p>2/ Feuille de congés spectacles</p>

Pour un renouvellement :

- les justificatifs de situation professionnelle sont systématiquement requis.
- le CV transmis est valable pour 3 années consécutives (il devra ensuite être actualisé).
- Les autres documents doivent être uniquement transmis en cas de changement.

NB : Attention les dossiers non actifs depuis deux ans sont systématiquement supprimés des fichiers de paie par la TG et doivent faire l'objet d'une nouvelle prise en charge.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAINERA UNE IMPOSSIBILITÉ DE PAIEMENT